



Date de publication : 11 décembre 2024

## Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 3 du comité d'experts Santé Environnement Travail  
(CE SET) du 6 juillet 2023

Seul l'avis final publié fait foi.

### Présents

Membres du comité d'experts :

Francelyne Marano, Jean-Dominique Dewitte, Muriel Prévot-Carpentier, Philippe Glorennec, Fabrice Leray, Christine Barul (à distance), Marcel Calvez, Radu Duca, Olivier Merckel, Xavier Beauné, Christophe Demattei

### Excusés/absents

Jean Simos, Francesca Mancini, Maria Ruiz, David Boels

### Santé publique France

Coordination scientifique du comité, représentants Direction Santé Environnement Travail, Direction des Régions, Cellule Régionale Ile-de-France, Cellule Régionale Occitanie

### Présidence

Francelyne Marano assurait la présidence de la séance pour la journée, en l'absence du Président Jean Simos. Le quorum est atteint.

### Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

## 1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'Experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (25 mai 2023) a été validé.

La séance est enregistrée.

## 2. Dossier « Bassin industriel de Lacq »

Pour rappel, sur ce dossier, il est attendu que le CE SET émette des recommandations sur différentes études. Premières conclusions et suites proposées par le CE SET :

Sur la base des retours des experts, le comité considère que le protocole proposé permettra d'apporter des éléments importants pour répondre à l'objectif visé à savoir « Evaluer l'incidence ou la prévalence des pathologies possiblement associées aux expositions industrielles chez les populations riveraines du bassin industriel de Lacq selon un gradient d'exposition ». Il souligne néanmoins qu'en raison de l'approche retenue et des données disponibles, il ne permettra pas de couvrir l'ensemble des pathologies pertinentes à surveiller au vu des expositions potentielles. Il souligne par ailleurs que des échanges plus importants avec les industriels de la zone et acteurs de la santé au travail auraient probablement permis de mieux caractériser les expositions et effets attendus.

Au regard de l'étude envisagée, le comité identifie donc les pistes de réflexion suivantes à envisager à plus long terme :

- limites des approches écologiques ;
- intérêt des approches de biomonitoring dans ce type de situation ;
- place des expositions professionnelles et liens avec les industries.

## 3. Dossier « Suspicion d'agrégat de tumeurs cérébrales dans une entreprise »

Une investigation en cours d'une suspicion d'agrégat de tumeurs cérébrales en entreprise est présentée au CE SET afin d'illustrer le type de dossier qu'il pourrait avoir à traiter sur ce type de situations.

Le contexte de ce signalement et les modalités de prise en charge sont présentés aux membres du comité. La démarche d'investigation épidémiologique mise en œuvre par la Cellule Régionale (CR) de Santé publique France est plus spécifiquement détaillée. Elle repose sur quatre étapes selon le guide méthodologique pour l'évaluation des agrégats spatio-temporels de maladies non-infectieuses<sup>1</sup>, développé par Santé publique France :

- 1) prise en charge du signalement,
- 2) validation de l'agrégat,
- 3) choix de l'étude épidémiologique spécifique,
- 4) mise en place de l'étude.

---

<sup>1</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/guide-methodologique-pour-l-evaluation-des-agregats-spatio-temporels-de-maladies-non-infectieuses>

Ce travail, conduit avec un Comité d'Appui Thématique (CAT) chargé d'appuyer l'équipe projet de Santé publique France, a permis de confirmer un nombre de cas significativement supérieur à l'attendu et identifier des pistes à explorer sur la question des expositions. Les réflexions en cours sur l'élargissement éventuel du périmètre d'étude pour affiner le constat est partagé avec le comité d'experts.

Ce dossier étant présenté comme étude de cas, il n'est pas attendu de retour de la part du comité ni de nouveau passage.

## **4. Dossier « REVELA 13 – Observatoire des cancers du Rein, de la Vessie et des Leucémies Aiguës de l'adulte dans le département des Bouches du Rhône »**

La mise en place d'un groupe de travail (GT) ayant été acté, les questions posées et la composition de ce groupe sont discutées en séance. Quatre questions à destination du GT sont ainsi actées :

- Question 1 : « L'observatoire REVELA 13 est-il pertinent pour répondre aux questions sur les cancers et les expositions environnementales et professionnelles qui se posent au niveau local (populations générales et professionnelles) ? »
- Question 2 : « Faut-il le laisser sous forme d'observatoire ? Si non, quels autres dispositifs vous semblent le plus pertinent ? »
- Question 3 : « Quelles sont les expérimentations déjà mises en place au niveau local sur le sujet par qui ? Comment articuler cela avec les autres dynamiques déjà existantes sur le territoire ? »
- Question 4 : « Faut-il élargir à d'autres types de cancer que ceux initialement ciblés dans l'observatoire ? Quelle articulation prévoir pour prendre en compte les expositions professionnelles ou environnementales éventuelles ? »

## **5. Dossier « Vallée de l'Orbiel »**

Une présentation du contexte et des études en cours sur ce dossier est réalisée par l'équipe projet.

### **Rappel de contexte**

La Vallée de l'Orbiel se situe en aval du complexe de l'ancienne mine de Salsigne près de Carcassonne. Près de 12 millions de minerais ont été traités sur ce site de l'Antiquité à 2004. Dès 1999 une partie du complexe minier a fait l'objet d'actions de surveillance et de réhabilitation jusqu'en 2021. L'impact sanitaire de cet ancien complexe minier est l'objet de préoccupations récurrentes de la population notamment suite à plusieurs inondations qui ramènent de nombreux métaux notamment de l'arsenic.

Une première étude d'imprégnation avec un volet de santé déclaré avait été mis en œuvre en 1997 à l'époque par le Réseau National de Santé publique (ex. INVS). En 1998, une étude de mortalité par cancers a été réalisée par l'Institut national de veille sanitaire (InVs) et l'Inserm avec une mise à jour en 2007. Plusieurs saisines ont été formulées par l'Agence Régionale de Santé à Santé publique France, et notamment en 2019 suite aux fortes inondations de l'année précédente. La demande formulée portait sur la pertinence de réactualiser les études précédentes ou de proposer de nouvelles études dans le contexte post-inondations. Suite à cette saisine, et à la mise en place d'un comité santé des parties prenantes, une enquête sociologique a été réalisée par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ainsi qu'une étude de mortalité par Santé publique France.

La mobilisation du comité d'experts portera sur les recommandations à émettre à partir de ces deux nouvelles études.

Des premiers échanges auront lieu sur la base des résultats de l'étude sociologique de contexte local (étude PRIOR) menée par le Centre d'Études et de Recherches Travail, Organisation, Pouvoir (Université de Toulouse-Jean-Jaurès et Centre National de Recherche Scientifique).

## 6. Date de la prochaine réunion

Lundi 25 septembre 2023

**Pour nous citer** : Avis et recommandations. Réunion n° 3 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 6 juillet 2023.  
Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p., 2024

**Directrice de publication** : Caroline Semaille

**Date de publication** : 11 décembre 2024